

Sillery, le 24 octobre 2002

A l'attention des développeurs de logiciels - Pharmacie

Sécurisation des télécommunications des renouvellements anticipés et des ordonnances de longue durée

Nous vous transmettons la toute dernière version du logiciel *SecurClient 3.0* du 2002/10/09 que vous devez utiliser pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme d'authentification en pharmacie, dans le cadre des transactions des renouvellements anticipés et des ordonnances de longue durée.

Cette nouvelle version du module de sécurisation, mise en production à la Régie le 19 octobre 2002, supporte correctement les versions des modules de sécurisation actuellement utilisés en pharmacie.

Nous tenons à vous rappeler que la période du 29 octobre au 4 novembre est réservée pour vos tests sur la nouvelle version du module de sécurisation. Les versions 3.5 et 3.6 de la norme CPHA peuvent être utilisées et vous devez transmettre vos demandes de paiement encryptées.

La période du 5 au 15 novembre est prévue pour le déploiement en pharmacie du nouveau module d'encryptage. Cette période est aussi réservée aux essais des nouvelles applications. À cette fin, la date du système sera égale au 1^{er} décembre 2002 et seule la version 3.6 de la norme CPHA sera acceptée. Il est très important de nous indiquer les numéros de vos pharmacies en site pilote, si ce n'est déjà fait.

De plus, afin de vérifier le détail des contributions calculées par le système, veuillez nous fournir une copie des reçus pour une ordonnance anticipée dont la contribution est perçue pour le mois suivant et pour une ordonnance de longue durée de 90 jours. Ces reçus peuvent être transmis par télécopieur au numéro suivant : 418-644-7261 ou par courrier à l'adresse suivante : RAMQ, 1125, chemin St-Louis, Sillery, G1S 1E7, à l'attention de M. Yves Perreault.

La mise en production de la version 3.6 de la norme CPHA, initialement prévue pour le 18 novembre, est devancée au 16 novembre 2002. Donc, à partir de cette date jusqu'au 30 novembre, vous pourrez déployer le nouveau logiciel de facturation en pharmacie.

Le 1^{er} décembre demeure toujours la date d'entrée en vigueur des nouveaux traitements.

Ces différentes étapes sont primordiales car elles permettront d'assurer le bon fonctionnement général du système de traitement en pharmacie.

Si au cours de vos essais quelque problème se manifestait, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez rejoindre M. Jean-Paul Jacques au (418) 682-5122, poste 4159 pour l'aspect technologie et M. Yves Perreault au (418) 682-5122, poste 4223 pour les nouveaux traitements.

Veillez prendre note que l'environnement des essais des fournisseurs ne sera pas accessible le vendredi 25 octobre.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires